

<b>M2 Droit et Sciences du travail Européens- Master Européen en sciences du travail</b>
--

<b>Syllabus – Premier semestre (2015-2016)</b>
--

<b>UE1 – Préparation à la vie active et mobilité</b>
--

**I/ Séminaire : Valorisation et traitement de l'information. « Apprendre à utiliser les outils bureautiques en entreprise ».**

Intervenant : Saïd Tazi, Maître de conférences en Informatique, Université Toulouse Capitole

Durée : 15h

**Objectif et méthodologie :**

Les outils bureautiques (traitement de texte, Tableur et les Bases de Données) restent de loin les logiciels les plus utilisés dans le monde. Ce cours a pour but de perfectionner l'usage de ces outils essentiellement les Tableurs et les Traitements de texte, de manière adaptée aux fonctions des gestionnaires des Ressources Humaines. Les connaissances de base en informatique de l'utilisateur sont également rappelées, notamment les concepts de fichiers, de données vs. logiciel. Des exercices liés à l'usage de la bureautique en gestion de ressources humaines sont prévus comme l'élaboration d'un Bulletin de paie, ou l'envoi multiple d'un courrier automatisé.

**II/ Séminaire d'actualité**

Intervenant : Xavier Monginoux, Service juridique, Fédération BTP, 31

Durée : 15h

**1/ Objectifs :**

Approfondissement et développement des compétences requises pour prétendre à exercer une activité professionnelle intimement liée à la gestion des ressources humaines ou à la profession de juriste en droit social.

Le séminaire permettra aux étudiant(e)s d'approfondir leurs compétences d'analyse et de rédaction et d'appliquer une méthodologie dans les réponses apportées à leur hiérarchie ou clients à une problématique juridique posée. Le cours sera organisé autour de cours magistraux et d'exercices pratiques résultant de cas concrets.

**2/ Méthodologie :**

Etude de rédactions juridiques : comment formuler une problématique juridique, utiliser ses connaissances pour apporter des réponses claires, concises et précises.

<b>UE2 Approches disciplinaires</b>
-------------------------------------

<b>I/ Cours : « Economie du travail et droit du travail »</b>
---

Intervenant : Francis Bestion, Université Toulouse-I Capitole

Durée : 20 h

**Modalités d'évaluation :** Epreuve écrite

<b>II / Cours : « Gestion des ressources Humaines »</b>
---

Intervenant : K.Mignonac, professeur en Sciences de Gestion, Université Toulouse 1 Capitole

Durée : 30 h

**1/ Objectifs du séminaire :**

La fonction RH est de plus en plus une fonction partagée entre les professionnels de la fonction et l'encadrement intermédiaire. Il est alors incontournable de donner à des futurs spécialistes des RH mais aussi à de futurs managers, les principes clés du management des ressources humaines. Le cours aborde plusieurs aspects théoriques qui seront illustrés par des exemples et opérationnalisés à l'aide d'études de cas.

**2/ Principaux thèmes abordés :**

Le cours s'articule autour de trois thèmes fondamentaux :

- Recrutement
- Motivation et rémunération
- Évaluation du potentiel et des performances

**3/ Modalités d'examen :**

Épreuve écrite

**4/ Bibliographie générale**

- Thévenet et al. (2015). Fonctions RH : Politiques, métiers et outils des ressources humaines (4<sup>ème</sup> édition), Pearson.
- Robins et al. (2014). Comportements organisationnels (16<sup>ème</sup> édition), Pearson.

<b>II / Cours : « Analyse des organisations »</b>
---

Intervenants :

- A. El Akremi, Maître de conférences en Sciences de Gestion, Université Toulouse-I Capitole
- G. Jazottes, Professeur de droit Privé, Université Toulouse-I Capitole
- 

Durée : 30 h

**1/ Objectifs du séminaire :**

Les objectifs du cours sont de présenter les éléments fondamentaux d'une compréhension des modes et des principes d'organisation dans les entreprises dans sa diversité et sa complexité. Les principales approches théoriques sont présentées et analysées en les confrontant à des pratiques d'entreprises en stratégie, gouvernance, GRH.

**2/ Objectifs d'apprentissage et méthodologie :**

Le but est de développer auprès des étudiants, une maîtrise des concepts fondateurs en théorie des organisations, et un recul critique leur permettant d'exploiter ces concepts dans la mise en pratique gestionnaires, dans le contexte spécifique entreprises européennes, afin d'assurer la pérennité de ce type d'organisation, professionnaliser son management et encourager l'implication et la motivation des salariés.

La connaissance des bases des théories des organisations (écoles classiques, écoles des relations humaines) est souhaitable, même si ces bases seront rappelées progressivement dans le cours.

Les exemples sont interactifs et des mini études de cas sont proposées.

### **3/ Principaux thèmes abordés :**

- 1) Une approche économique et rationnelle de l'organisation : OST, Fordisme, administration et bureaucratie
- 2) Une approche psychosociale de l'organisation : groupe, motivation et leadership
- 3) Une approche politique de l'organisation : pouvoir, agence et gouvernance
- 4) Une approche contingente de l'organisation : configurations, écologie et adaptation
- 5) L'approche culturelle de l'organisation : impact des valeurs nationales

### **4/ Modalités d'examen :**

Contrôle continu

La note attribuée à ce cours reposera sur une moyenne de trois notes :

- Etude de cas : groupe de 4 à 5 étudiants avec présentation orale = 80 % de la note
- Présence et participation : le cours est interactif = 20% de la note

### **5/ Bibliographie**

- Boyer, L & Equilbey, N. (2003). Organisation : théories et applications, Paris, Ed. Organisation
- Hatch, MJ. 2008. Théories des organisations : De l'intérêt de perspectives multiples. Paris : Éditions De Boeck.
- Igalens, J. & Roger A., Master Ressources Humaines, Paris, ESKA, 2007.
- Livian, YF (2008). Organisation : théories et pratiques, 4ème édition, Paris, Dunod.
- Morgan, G. 1986. Images of Organization. London: Sage.
- Rojot, J. (2005). Théorie des Organisations, 2ème édition, Paris, ESKA

## **III / Cours : « Droit du travail approfondi »**

### **I/ Séminaire : Droit du travail – Approche nationale (15h)**

Intervenant : J-M Lattes, Maître de conférences en Droit, Université Toulouse-I Capitole

#### **1/ Objectifs du séminaire :**

#### **2/ Objectifs d'apprentissage et méthodologie :**

- analyse de textes
- rédaction de contrats
- cas pratiques
- 

#### **3/ Principaux thèmes abordés :**

- **Présentation généraliste de l'évolution du droit du travail**

(Analyse chronologique – Mise en évidence des grandes phases de l'évolution de la matière – Phase de protection du salarié – Phase de protection de l'emploi - Problématique de la flexisécurité).

- **Mise en place de la relation de travail.**

(Recrutement, choix des contrats et choix des clauses. Enjeux de ces choix – Mise en évidence des nouveaux contrats–

*Cas pratiques : Rédaction de contrats stables et de contrats précaires.*

- **La santé du salarié – La protection contre le harcèlement - La responsabilité du salarié dans sa propre sécurité.**

*Cas pratiques sur accidents professionnels et non professionnels.*

- **Le temps de travail – les nouvelles orientations.**

*Cas pratiques sur l'organisation du temps de travail dans les entreprises.*

- **Rupture du contrat de travail.**

(Voulue ou subie, légitime ou abusive, consensuelle ou unilatérale...).

*Cas pratiques portant sur des ruptures de contrats de travail.*

Remarque : Les thèmes qui précèdent ont pour objet de présenter les textes et la jurisprudence dans leurs actualités.

#### **4/ Modalités d'examen :**

Évaluation écrite

#### **II/ Séminaire : La mobilité internationale des salariés (15h)**

Intervenant : I. Desbarats, Maître de conférences **en Droit**, Université Toulouse-I Capitole

##### **1/ Objectifs du séminaire :**

La mondialisation des économies et l'internationalisation des relations d'affaires entraîne une mobilité géographique croissante des travailleurs, processus qui suscite autant de difficultés pratiques que juridiques, pour l'entreprise, comme pour les intéressés. La gestion de la mobilité internationale constitue ainsi une question majeure aux ramifications multiples. Ainsi, quelle est la loi applicable au contrat de travail international ? Quel tribunal saisir en cas de contentieux ? Quelles sont les règles applicables aux travailleurs français à l'étranger ? L'objectif est de répondre à ces questions en s'appuyant sur les dernières évolutions jurisprudentielles et réglementaires, au niveau national et international.

##### **2/ Objectifs d'apprentissage et méthodologie :**

Le séminaire associera plusieurs méthodes :

- Présentation magistrale permettant de cadrer le débat sur chaque thème
- exposés des étudiants réalisés en groupe
- cas pratiques et mises en situation
- analyse jurisprudentielle

##### **3/ Principaux thèmes abordés :**

- Les règles de conflits de juridictions applicables au litige de travail international. Détermination du juge compétent en cas de conflit individuel de travail

- Les règles conflictuelles en Droit social international. Détermination de la loi applicable au contrat de travail international.
- Les règles conflictuelles en Droit social international. Détermination de la loi applicable en cas de détachement dans le cadre d'une prestation de service transnationale.

**4/ Modalités d'examen :**

Évaluation écrite

**M2 Droit et Sciences du travail Européens-**

**Master Européen en sciences du travail**

**Syllabus – Second semestre (2015-2016)**

**Séminaire :**

**« Systèmes comparés de protection sociale »**

**Intervenants :**

- C. Cottin-Dusart, Avocate, cabinet Vaughan
- O. Corbobesse, Directeur Adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, ancien élève de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S).

**Durée : 24 h**

**1/ Objectifs du séminaire :**

L'objectif du cours est de comparer les différents systèmes de protection sociale en Europe, tant au niveau des prestations (santé, retraites, politique familiale, dépendance, handicap, minima sociaux, assurance chômage...) que de leur organisation (acteurs, financement). Les modèles sociaux sont étudiés dans une perspective transversale et pluridisciplinaire : aspects historiques, économiques, juridiques, sociologiques, sociétaux...

**2/ Objectifs d'apprentissage et méthodologie :**

Le cours est essentiellement magistral. Pour chaque thématique, plusieurs illustrations des différents systèmes européens permettent d'éclairer les problématiques. Il est à noter que les informations ne sont pas simplement des données brutes, mais remises en perspective. Des outils méthodologiques de comparaison sont également apportés.

Le nombre d'étudiants permet facilement les échanges pendant le cours : avis, partages d'expériences (pratique rendue d'autant plus intéressante par la présence d'étudiants de nationalités diverses), etc. Ponctuellement, des questions de réflexion ou des QCM permettent d'agrémenter le cours en faisant participer l'auditoire dans un processus de réflexion collective.

**3/ Principaux thèmes abordés :**

- ***Problématiques générales de la protection sociale*** (crise de la protection sociale ; crise économique et nécessité de la protection sociale)
- ***Les grandes questions :***
  - étendue de la protection sociale (société solidaire ou société libérale)
  - organisation de la protection sociale qui doit gérer la protection sociale (étatisme, paritarisme ...)
  - financement de la protection sociale (importance du déficit, quelles ressources.)
- ***L'organisation des systèmes de protection sociale*** (acteurs et financement)
- ***Les politiques sociales***
  - la protection de la santé
  - les retraites
  - la prise en charge de la dépendance et du handicap

- les politiques familiales
- les politiques de lutte contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion

### **5/ Modalités d'examen :**

L'examen final consiste en un questionnaire à choix multiple qui reprend les différents chapitres du cours.

#### **« Systèmes comparés d'emploi et de formation »**

##### **Intervenants :**

- L. Azema, Maître de Conférences, Université Toulouse Capitole
- D. Suinot, Airbus

**Durée : 24H**

### **1/Objectifs du séminaire**

L'objectif du module est de permettre aux étudiants de comprendre les modalités de structuration de l'individu par l'éducation et la formation. Il s'agit de saisir les possibilités d'insertion professionnelle en fonction du marché de l'emploi dont les composantes et les règles sont analysées dans une perspective transversale et pluridisciplinaire.

### **2/Objectifs d'apprentissage et méthodologie :**

L'étude est comparatiste de manière à permettre aux étudiants d'avoir une vision européenne critique. Le cours sera en partie magistral mais laissera la place aux échanges et à la réflexion à travers des exposés et des commentaires de documents qui permettront de compléter cette approche comparée.

Le cours est organisé en leçons :

1. Notions de "système", de comparatisme
2. Les différentes formes d'emplois
3. Accès à l'emploi (modes de recrutement, interdictions lors de l'embauche, priorités à l'embauche, discriminations)
4. Le maintien dans l'emploi
5. Politiques publiques de l'emploi
6. La formation professionnelle

### **3/Modalités d'évaluation :**

Contrôle continu : exposé oral et évaluation écrite.

### **4/Indications bibliographiques**

Revue européenne de formation professionnelle

Rissoan Romain, *La formation professionnelle : nouveaux outils et nouvelles pédagogies*, Saint-Herblain, 2014

Saccomanno Benjamin, *La formation professionnelle pour adultes : de l'éducation pour tous à la gestion individuelle des carrières*, Paris, 2013

Lemistre Philippe, *La formation initiale : une valeur sûre pour les jeunes ? Une analyse des insertions et des valeurs de la formation*, Toulouse, 2010

Bétoux Elodie, Koster Jean-Vincent, Monchatre Sylvie, Rey Frédéric, Tallard Michèle, Vincent Catherine (sous la direction de), *Emploi, formation, compétences : les régulations de la relation salariale en questions*, Toulouse, 2014

**Séminaire :**

**« Politiques sociales et instruments de l'Union Européenne »**

**Intervenants :**

- B. Reynés, Maître de conférences, Université Toulouse I Capitole

**Durée : 24 h**

**1/ Objectif**

L'objectif du séminaire est :

- de sensibiliser les étudiants aux influences institutionnelles et matérielles du droit social européen sur les droits nationaux (et singulièrement le droit français),
- de fournir le socle de connaissances et les clefs de lecture de la discipline,
- de comprendre les évolutions et les enjeux de l'Europe sociale en lien avec les enjeux économique, politique et sociétaux.

**2/ Méthodologie**

Cours interactif à partir d'un apport de connaissances fourni par l'enseignant.

**3/ Plan du cours**

Introduction : le droit social européen non issu de l'UE

- Le cadre institutionnel du droit social de l'UE
- Les grandes étapes de la construction de l'Europe sociale
- La libre circulation dans l'espace européen du citoyen de l'UE
- Le principe d'égalité de traitement et de non discrimination
- L'harmonisation des législations sociales : les principales réalisations
- 

**5/ Modalités d'examen :**

-  
Examen écrit



**Séminaire :**

**« Systèmes comparés des relations professionnelles »**

**Intervenants :**

- M.-C. Amauger-Lattes, Maître de conférences en Droit, HDR, UT1-Capitole
- G. Boulicault, ancien syndicaliste et membre du comité d'entreprise européen d'Airbus
- F. Warneck, Syntec

**Durée : 24 h**

**1/ Objectifs du séminaire :**

**I. Présenter les principaux acteurs de représentation des salariés en Europe**

Focus sur le syndicalisme européen et mondial (historique, enjeux, modalités d'action)

Analyser le fonctionnement du comité d'entreprise européen au travers d'une étude de cas (Airbus)

**II. Etude comparée de systèmes de négociation collective**

Présenter différents systèmes de négociation collective (origines, évolutions ou transformations)

Souligner les principales caractéristiques de chacun. Rechercher les éléments explicatifs.

Analyse comparée des spécificités.

Proposer une classification/typologie des différents systèmes.

**2/ Objectifs d'apprentissage :**

- Acquérir une bonne compréhension des enjeux et des modalités de la représentation des salariés au-delà du territoire national.
- Connaissance des différents types de systèmes de négociation collective nationaux, des logiques qui les sous-tendent, des points qui les distinguent fondamentalement et de ceux qui les rapprochent.

*Connaissances particulièrement utiles aujourd'hui dans les groupes et entreprises multinationales.*

**3/ Principaux thèmes abordés:**

- Comité d'entreprise, conseil d'entreprise et comité européen d'entreprise.
- Dialogue social, négociation collective.
- Articulation normes publiques et conventions collectives.
- Autonomie des interlocuteurs sociaux.
- Grève et clauses de paix sociale.
- Principe de faveur.

**4/ Méthodologie :**

**1. QCM d'autoévaluation** en début de séminaire pour permettre à chacun de répondre aux pré-requis. (ex. représentation élue et syndicale, notions concernant la négociation collective...)

**2. Exposés** réalisés par groupe de 2 ou 3 étudiants visant à présenter un système de négociation collective étranger.

Exposé présenté selon une démarche proposée. Illustration à partir du cas français présenté par l'enseignant.

**5/ Modalités d'examen :**

Les trois modules du séminaire feront l'objet d'une épreuve écrite. Chacune des trois questions fera l'objet d'une note sur 5. Les exposés seront également notés sur 5.

Valorisation le cas échéant de l'attitude en séminaire.